

(Ordonné par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 18 avril 2024)

AVIS DE CONSULTATION

sur le projet de classement des parcelles et sur la nature et l'étendue des droits des propriétaires
(articles R 123-6 et R 123-7 du code rural et de la pêche maritime)

Les propriétaires des parcelles soumises à l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur la commune de Couëron sont informés que suite au projet de classement des parcelles établi par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Couëron, une consultation est ouverte par Madame Françoise BELIN, Présidente de la commission,

Salle de réunion des Bains-Douches – 2 quai Jean-Pierre FOUGERAT - COUËRON
du Mardi 18 novembre 2025 à 08 h 30 au Lundi 19 décembre 2025 à 17 h 00

Le public pourra consulter le dossier de la consultation publique, aux heures habituelles d'ouverture au public, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis où un registre de consultation publique destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions des propriétaires et autres personnes intéressées, sera tenu à sa disposition.

Le dossier de la consultation publique pourra être consulté sur un poste informatique disponible au service foncier, direction transitions et préservation des ressources naturelles, direction générale aménagement, 2 quai de Versailles, à Nantes, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures, pendant la durée de la consultation.

Les réclamations et observations du public pourront être adressées par courrier, pendant la durée de la consultation publique, à Madame Françoise BELIN, Présidente de la commission communale d'aménagement foncier, Hôtel de ville, 8 Place Charles de Gaulle, BP 27, 44220 COUËRON, ou envoyées par courriel à l'adresse foncier@loire-atlantique.fr au plus tard 8 jours après la fin de la consultation, .

Le dossier de consultation comprend :

1) Les pièces réglementaires :

- Un mémoire explicatif justifiant les opérations de classement des sols,
- Un ensemble de plans indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle la nature de culture et la classe retenues par la commission communale d'aménagement foncier,
- Un état indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle les renseignements cadastraux, la surface et l'estimation en valeur de productivité réelle,
- Un état des propriétés indiquant, pour chaque propriétaire, les parcelles paraissant lui appartenir avec indication de leur surface et de leur estimation en valeur de productivité réelle.

2) À titre d'information :

- Les procès-verbaux de la commission communale d'aménagement foncier, portant approbation des bases du classement des terres ainsi que du projet de classement et d'évaluation des parcelles

3) Le registre de consultation publique :

- Côté et paraphé par la Présidente de la commission communale d'aménagement foncier de Couëron,
- L'adresse @mail foncier@loire-atlantique.fr

La Présidente de la commission communale d'aménagement foncier assistée du géomètre se tiendra à la disposition des propriétaires concernés pour recevoir leurs observations, les :

Mardi 18 novembre 2025	09 h 00 à 12 h 00	Samedi 13 décembre 2025	9 h 00 à 12 h 00
Mercredi 26 novembre 2025	14 h 00 à 17 h 00	Vendredi 19 décembre 2025	14 h 00 à 17 h 00
Lundi 1er décembre 2025	14 h 00 à 17 h 00		

Pendant la consultation, le géomètre chargé des opérations d'aménagement foncier, se tiendra à la disposition des intéressés pour leur aider à compléter leur bulletin individuel. Aussi, afin de permettre un meilleur accueil du public :

Mardi 18 novembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Mercredi 3 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00
Mercredi 19 novembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Mercredi 10 décembre 2025	14 h 00 à 17 h 00
Lundi 24 novembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Jeudi 11 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00
Mardi 25 novembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Vendredi 12 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00
Mercredi 26 novembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Samedi 13 décembre 2025	09 h 00 à 12 h 00
Jeudi 27 novembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Mercredi 17 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00
Lundi 1 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Jeudi 18 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00
Mardi 2 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00	Vendredi 19 décembre 2025	09 h 00 à 17 h 00

Chaque propriétaire devra impérativement, afin que soit pris en considération l'état exact de sa propriété, vérifier, compléter avec soin et signer le bulletin individuel qui lui est adressé et :
- soit le déposer en venant consulter les documents lors de la consultation, en se munissant de son livret de famille et de ses titres de propriété,
- soit le retourner à Madame Françoise BELIN, Présidente de la commission communale d'aménagement foncier, Hôtel de ville, 8 Place Charles de Gaulle, BP 27, 44220 Couëron, ou envoyées par courriel à l'adresse suivante : foncier@loire-atlantique.fr au plus tard huit jours après la fin de la consultation.

Il est précisé que "les droits réels et les actions qui y sont attachées grevant les parcelles comprises dans le périmètre seront transférés de plein droit sur les parcelles attribuées lors du transfert de propriété prévu à l'article 121-21 du code rural et de la pêche maritime ".